

# Conditions générales (CG)

## Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres de la CRS Canton de Berne, formation.

## Conditions

Les conditions pour la participation à un cours ou une formation sont fixées dans la publication sur le site internet: [www.crs-berne.ch/formation](http://www.crs-berne.ch/formation) ou sur les formulaires d'inscription spécifiques.

## Inscription

Pour la majorité des cours et des formations, il est possible de s'inscrire en ligne sur notre site internet: [www.crs-berne.ch/formation](http://www.crs-berne.ch/formation). Les inscriptions peuvent se faire par e-mail ou par voie postale. L'inscription vous engage à payer les frais de cours.

Inscription incluant les frais d'inscription pour la formation d'auxiliaire de santé CRS

Toute inscription est soumise aux conditions préalables du règlement de la formation d'auxiliaire de santé CRS. Le paiement des frais d'inscription est une condition préalable à la participation à la formation d'auxiliaire de santé CRS. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'annulation de votre part.

## Prestations

La durée, le prix, les objectifs, le contenu, les groupes cible, les conditions et les détails sur la réalisation du cours ou de la formation peuvent être consultés dans la publication correspondante. Le matériel et la littérature sont compris dans le prix, sauf indication contraire explicite. Les frais de voyage, repas et hébergement sont à la charge des participants.

## Règlement du montant des cours

Après vous être inscrit, vous recevez une confirmation et la facture pour la totalité ou le solde du montant du cours. Le délai de paiement est fixé à 30 jours calendaires. Dans le cas d'inscriptions à court terme, qui ne permettent pas de respecter les délais de paiement de 30 jours calendaires, le paiement des factures doit être effectué au plus tard le premier jour du cours. Le paiement peut aussi être effectué dans notre centre de formation. Le non-paiement des frais de cours n'est pas considéré comme une annulation.

## Organisation des cours et formations continues

Pour des raisons d'organisation, nous nous réservons le droit de reporter le cours ou la formation, de les regrouper ou de modifier le lieu de réalisation. En cas d'empêchement de la formatrice, le responsable de programme peut effectuer une modification ou nommer une remplaçante. Si un cours prévu ne peut avoir lieu pour cause de force majeure (p.ex. incendie ou en cas de maladie de la formatrice etc.) la CRS Canton de Berne ne peut être tenue responsable.

## Gestion des places et réalisation

Afin de réaliser nos cours et nos formations dans des conditions optimales, nous définissons un nombre minimum et maximum de participants pour chaque offre.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur réception et sous réserve du paiement dans les délais impartis. De manière générale, si le nombre de participants est insuffisant, le cours ou la formation sera annulé et les frais de cours payés seront remboursés.

## Annulations et mutations

Les annulations et modifications doivent être faites par écrit (lettre, e-mail) et sont également confirmées par écrit (lettre, e-mail). La date de réception des annulations ou mutations auprès de la CRS Canton de Berne, formation est déterminante. Le règlement suivant est à respecter:

### Formation d'auxiliaire de santé CRS

Date d'annulation	Frais d'annulation
-------------------	--------------------

Jusqu'à 21 jours calendaires avant le début de la formation:	pas de frais
---	--------------

Entre 20 et 14 jours calendaires avant le début de la formation:	30 % du montant
---	-----------------

Entre 13 et 8 jours calendaires avant le début de la formation:	50 % du montant
--	-----------------

A partir de 7 jours avant le début de la formation:	100% du montant
--	-----------------

Une mutation vers une autre formation est possible une seule fois sans coûts supplémentaires jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de la formation. Autrement sont appliquées les mêmes conditions que pour une annulation.

### Autres cours de la CRS Canton de Berne

Date d'annulation	Frais d'annulation
-------------------	--------------------

Jusqu' à 14 jours calendaires avant le début du cours:	pas de frais
---	--------------

Entre 13 et 8 jours calendaires avant le début du cours:	50 CHF
---	--------

A partir de 7 jours avant le début du cours:	totalité du montant
---	---------------------

Une mutation vers un autre cours est possible une seule fois sans coûts supplémentaires jusqu'à 8 jours calendaires avant le début du cours. Autrement sont appliquées les mêmes conditions que pour une annulation.

## Exclusion d'un cours ou d'une formation

La CRS Canton de Berne se réserve le droit d'exclusion des participants d'une formation ou d'un cours pour des raisons justifiées.

## Leçons manquées

Les leçons manquées ne peuvent pas être rattrapées à moins qu'elles ne soient importantes pour la promotion. De manière générale, le montant des leçons manquées n'est pas restitué.

## Confirmation de participation

Après avoir suivi au moins 90 pourcent des leçons (selon les dispositions d'exécution de chaque offre individuelle), nous vous remettons une confirmation de participation.

## Responsabilité

Pour tous les cours, les formations et les manifestations organisés par la CRS Canton de Berne, formation, nous n'assumons aucune responsabilité en cas de dommage. Il est de votre responsabilité personnelle de prévoir une assurance suffisante. L'utilisation des installations de la CRS Canton de Berne se fait à vos propres risques. En cas de vol ou de perte d'objets, la CRS Canton de Berne ne peut être tenue responsable.

## Modification de programme et de prix

Nous nous réservons le droit de modifier le programme et les prix ainsi que les conditions générales. Elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

## For juridique

Le droit suisse est applicable pour toutes les relations juridiques avec la CRS Canton de Berne. Le for juridique exclusif est Berne. La langue du contrat est le français.

Édition: 1er octobre 2018